

Gland, le 26 juin 2020

Extrait de procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 25 juin 2020

Présidence : M. Maurizio Di Felice

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu le préavis municipal n° 70 relatif à la reconduction du dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) pour la période 2020-2025;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet;
- ouï le rapport de la Commission des finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- I. de reconduire le Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) sous forme de but optionnel, au même coefficient qu'actuellement (1 point d'impôt, réparti en 0,9 point d'investissement et 0,1 point de sauvegarde), pour période de cinq ans (2020-2025);
- II. de reconduire la règle du financement solidaire sur la base de la décision du Conseil intercommunal qui devra cumulativement obtenir la majorité simple des communes et qualifiée de deux tiers des voix;
- III. de reconduire la demande aux communes pour le soutien solidaire sur la base de 50 % de contribution en CHF/habitant et de 50 % sur les rentrées IGI-DMU lissées sur les trois dernières années;
- IV. que le présent concept entrera en vigueur du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2025 lorsqu'il aura été validé cumulativement par les trois quarts des communes membres de la Région de Nyon et l'équivalent des trois quarts de la population représentée;
- V. d'accorder le crédit de CHF 3'208'050.- et d'autoriser la Municipalité à financer annuellement les projets du DISREN autorisés par le Conseil intercommunal de Région de Nyon;
- VI. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 3'208'500.-.

"Conformément aux articles 110 et ss LEDP :

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal".

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :

La secrétaire :

Maurizio Di Felice

Karine Teixeira Ferreira